

Coup d'état contre le droit social

mercredi 25 mars 2020 (Date de rédaction antérieure : 25 mars 2020).

Ceux qui pensent que « l'état d'urgence sanitaire » prendra fin avec l'épidémie se trompent lourdement. Après l'état d'urgence de 2015, on n'est pas revenu au statu quo ante. Les dispositions de l'état d'urgence ont été incluses dans la loi. Il en sera de même avec l'état d'urgence sanitaire. La loi des 35 heures est supprimée, les pouvoirs patronaux sont renforcés et les macronistes ont bien en tête que ce sera définitif.

Quand Macron a dit que le jour d'après ne sera pas comme le jour d'avant, c'est cela qu'il avait en tête. Et s'il le faut, le confinement sera maintenu pour interdire toute manifestation. Pendant l'épidémie, la fascisation du régime continue.